



Succession et droits de succession

Par **diamsou**, le **03/03/2016** à **17:33**

Bonjour,

1 -Pendant son vivant mon père a vendu une maison avec un prix payable partie comptant et partie au moyen d'un paiement à terme. Mon père est décédé en août 2015 et le solde du prix de vente doit intervenir le 28 mars 2016. Le notaire me demande de régler aujourd'hui des droits de succession sur ce solde de prix qui n'a pas encore été réglé. Est-ce légal ?

2 - Mon père a fait disparaître toutes les liquidités qui étaient sur son compte courant au moyen de transferts sur un compte ouvert au nom de mon frère. Si j'arrive à obtenir des preuves, est-ce que j'aurais droit à ma part ?

Merci.